

## Edito

*Tirée par le développement des pays émergents, la demande mondiale en produits de la mer continue de croître.*

*Dans sa note de situation des marchés, de janvier 2017, FranceAgriMer relève même une hausse de la consommation mondiale de +1kg par habitant et par an (+5%), conjuguée à une baisse des captures (-0,9%) et une baisse des volumes de saumon et de crevette.*

*Rien d'étonnant donc que les prix de nos criées aient été soutenus en 2016, même si à la marge quelques espèces ont vu leur prix baisser.*

*La demande mondiale s'accroît aussi sur les coproduits. Jadis réservés à l'alimentation animale, ils sont de plus en plus destinés à l'Homme.*

*Fleuron européen en la matière, l'entrée en activité de Nutrifish sur Cherbourg-en-Cotentin offre à la filière pêche normande l'accès à ces nouvelles voies de valorisation.*

*Se structure ainsi une véritable pêche durable normande, qui, au-delà de préserver les ressources naturelles qu'elle exploite, se doit aussi d'optimiser la qualité, son usage et sa valeur : en s'appuyant sur des vecteurs de communication (IGP, MSC...), en ciblant les marchés les plus porteurs, y compris pour les coproduits...*



## Les prix en criée, Les cours soutenus de 2016!

Page 2

MARCHE

Code	Marché	Code	Code	Unité	Code	Marché	Unité
0000	0000	0000	0000	0000	0000	0000	0000
0001	0001	0001	0001	0001	0001	0001	0001
0002	0002	0002	0002	0002	0002	0002	0002
0003	0003	0003	0003	0003	0003	0003	0003
0004	0004	0004	0004	0004	0004	0004	0004
0005	0005	0005	0005	0005	0005	0005	0005
0006	0006	0006	0006	0006	0006	0006	0006
0007	0007	0007	0007	0007	0007	0007	0007
0008	0008	0008	0008	0008	0008	0008	0008
0009	0009	0009	0009	0009	0009	0009	0009
0010	0010	0010	0010	0010	0010	0010	0010
0011	0011	0011	0011	0011	0011	0011	0011
0012	0012	0012	0012	0012	0012	0012	0012
0013	0013	0013	0013	0013	0013	0013	0013
0014	0014	0014	0014	0014	0014	0014	0014
0015	0015	0015	0015	0015	0015	0015	0015
0016	0016	0016	0016	0016	0016	0016	0016
0017	0017	0017	0017	0017	0017	0017	0017
0018	0018	0018	0018	0018	0018	0018	0018
0019	0019	0019	0019	0019	0019	0019	0019
0020	0020	0020	0020	0020	0020	0020	0020
0021	0021	0021	0021	0021	0021	0021	0021
0022	0022	0022	0022	0022	0022	0022	0022
0023	0023	0023	0023	0023	0023	0023	0023
0024	0024	0024	0024	0024	0024	0024	0024
0025	0025	0025	0025	0025	0025	0025	0025
0026	0026	0026	0026	0026	0026	0026	0026
0027	0027	0027	0027	0027	0027	0027	0027
0028	0028	0028	0028	0028	0028	0028	0028
0029	0029	0029	0029	0029	0029	0029	0029
0030	0030	0030	0030	0030	0030	0030	0030
0031	0031	0031	0031	0031	0031	0031	0031
0032	0032	0032	0032	0032	0032	0032	0032
0033	0033	0033	0033	0033	0033	0033	0033
0034	0034	0034	0034	0034	0034	0034	0034
0035	0035	0035	0035	0035	0035	0035	0035
0036	0036	0036	0036	0036	0036	0036	0036
0037	0037	0037	0037	0037	0037	0037	0037
0038	0038	0038	0038	0038	0038	0038	0038
0039	0039	0039	0039	0039	0039	0039	0039
0040	0040	0040	0040	0040	0040	0040	0040
0041	0041	0041	0041	0041	0041	0041	0041
0042	0042	0042	0042	0042	0042	0042	0042
0043	0043	0043	0043	0043	0043	0043	0043
0044	0044	0044	0044	0044	0044	0044	0044
0045	0045	0045	0045	0045	0045	0045	0045
0046	0046	0046	0046	0046	0046	0046	0046
0047	0047	0047	0047	0047	0047	0047	0047
0048	0048	0048	0048	0048	0048	0048	0048
0049	0049	0049	0049	0049	0049	0049	0049
0050	0050	0050	0050	0050	0050	0050	0050
0051	0051	0051	0051	0051	0051	0051	0051
0052	0052	0052	0052	0052	0052	0052	0052
0053	0053	0053	0053	0053	0053	0053	0053
0054	0054	0054	0054	0054	0054	0054	0054
0055	0055	0055	0055	0055	0055	0055	0055
0056	0056	0056	0056	0056	0056	0056	0056
0057	0057	0057	0057	0057	0057	0057	0057
0058	0058	0058	0058	0058	0058	0058	0058
0059	0059	0059	0059	0059	0059	0059	0059
0060	0060	0060	0060	0060	0060	0060	0060
0061	0061	0061	0061	0061	0061	0061	0061
0062	0062	0062	0062	0062	0062	0062	0062
0063	0063	0063	0063	0063	0063	0063	0063
0064	0064	0064	0064	0064	0064	0064	0064
0065	0065	0065	0065	0065	0065	0065	0065
0066	0066	0066	0066	0066	0066	0066	0066
0067	0067	0067	0067	0067	0067	0067	0067
0068	0068	0068	0068	0068	0068	0068	0068
0069	0069	0069	0069	0069	0069	0069	0069
0070	0070	0070	0070	0070	0070	0070	0070
0071	0071	0071	0071	0071	0071	0071	0071
0072	0072	0072	0072	0072	0072	0072	0072
0073	0073	0073	0073	0073	0073	0073	0073
0074	0074	0074	0074	0074	0074	0074	0074
0075	0075	0075	0075	0075	0075	0075	0075
0076	0076	0076	0076	0076	0076	0076	0076
0077	0077	0077	0077	0077	0077	0077	0077
0078	0078	0078	0078	0078	0078	0078	0078
0079	0079	0079	0079	0079	0079	0079	0079
0080	0080	0080	0080	0080	0080	0080	0080
0081	0081	0081	0081	0081	0081	0081	0081
0082	0082	0082	0082	0082	0082	0082	0082
0083	0083	0083	0083	0083	0083	0083	0083
0084	0084	0084	0084	0084	0084	0084	0084
0085	0085	0085	0085	0085	0085	0085	0085
0086	0086	0086	0086	0086	0086	0086	0086
0087	0087	0087	0087	0087	0087	0087	0087
0088	0088	0088	0088	0088	0088	0088	0088
0089	0089	0089	0089	0089	0089	0089	0089
0090	0090	0090	0090	0090	0090	0090	0090
0091	0091	0091	0091	0091	0091	0091	0091
0092	0092	0092	0092	0092	0092	0092	0092
0093	0093	0093	0093	0093	0093	0093	0093
0094	0094	0094	0094	0094	0094	0094	0094
0095	0095	0095	0095	0095	0095	0095	0095
0096	0096	0096	0096	0096	0096	0096	0096
0097	0097	0097	0097	0097	0097	0097	0097
0098	0098	0098	0098	0098	0098	0098	0098
0099	0099	0099	0099	0099	0099	0099	0099

Les prix en criées 2016  
Des cours soutenus !  
.....page 2

QUALITE



L'IGP Bulot de la Baie de  
Granville passe un cap!  
.....page 3

DURABILITE



Certification MSC du  
Bulot, le bout du tunnel?  
.....page 3

COMMUNICATION



Retour sur le Salon de  
l'Agriculture 2017!  
.....page 4

FILIERE



Cherbourg : Nutrifish  
valorise les coproduits!  
.....page 4

# Les prix en criée 2016 en Basse-Normandie

ESPECE	Calibre	Fraîcheur			16/15 du A	ESPECE	Calibre	Fraîcheur			16/15 du A	ESPECE	Calibre	Fraîcheur			16/15 du A						
		E	A	B				E	A	B				E	A	B							
BAR chalet	10	18,16	13,98	8,09	+10%	GRONDIN PERLON (TOMBE)	11	4,70	3,68	2,13	-13%	SOLE	10	15,55	14,13	7,42	0%						
	20	16,02	11,04	6,60	+7%		12	4,07	3,10	2,04	-9%		20	14,43	13,90	7,40	+3%						
	30	15,43	11,65	6,06	+8%		13	3,44	2,06	0,78	+17%		30	13,08	13,00	8,14	+7%						
BARBUE	10	13,05	11,22	8,37	-7%		14		0,93	0,40	+37%		40	11,93	11,73	6,75	+9%						
	20	11,96	10,83	7,02	+1%		20		0,69	0,33	+92%		50										
	30	8,89	8,41	5,09	+15%		10	5,71	5,22	4,68	-8%		51	9,55	9,36	6,65	+11%						
BAUDROIE VIDEE	10	5,71	5,16	2,96	-1%	LIEU JAUNE	20	5,73	4,62	4,26	-7%	52	9,26	9,39		+31%							
	20	5,54	5,35	2,82	-3%		30	5,26	4,04	3,62	-6%	TACAUD	10	1,32	1,26	0,36	+7%						
	30	5,06	5,04	2,03	-5%		40	5,02	4,17	4,13	+16%		20	0,65	0,76	0,27	-4%						
	40	4,64	4,49	3,08	-2%		10	3,74	2,79		-18%		30	0,34	0,36	0,22	-10%						
	50		4,24		+2%	MAQUEREAU	20	1,66	1,30	0,31	-24%	TURBOT	10	21,23	20,78	12,74	-2%						
BAUDROIE QUEUE	10		14,40	10,66	-5%	30	1,22	0,93	0,20	-7%	20		15,42	14,47	9,82	-4%							
	20		13,70	8,92	-5%	MERLAN	10	2,72	2,36	1,12	-11%		30	13,23	12,27	7,70	+4%						
	30		13,07		-6%		20	2,16	1,91	0,81	-2%		40	10,61	9,57		+8%						
	40		12,32		-4%		30	1,60	1,39	0,54	+24%	ENCORNET (CALAMAR)	10	10,60	6,71		+50%						
	50		10,47		-3%		40	0,96	0,92	0,36	+74%		20	10,95	6,01		+1%						
CABILLAUD (MORUE)	10	9,28	6,13	3,02	+14%		PLIE (CARRELET)	10	3,39	2,57	0,46	+8%	30	9,21	6,06		-5%						
	20	8,25	6,81	3,58	+4%	20		1,90	1,50	0,47	+13%	40	6,52	6,18	1,79	-7%							
	30	7,46	5,98	3,44	+25%	30		1,34	1,13	0,35	+19%	50	4,48	4,78	1,56	-4%							
	40	6,43	5,01	3,13	+58%	40		0,71	0,76	0,38	-14%	SEICHE	10	10,00	3,06	3,20	+33%						
	50		4,71		+82%	RAIES		10	3,19	3,01	1,53		-1%	20	20,00	3,54	3,49	+39%					
CONGRE	10	1,90	1,69	0,45	+4%		20	2,82	2,64	1,50	0%		30	30,00	3,97	3,82	+49%						
	20	1,35	1,24	0,33	+6%		ROUGET BARBET	30	2,51	2,19	1,03	-3%	BULOT	10	1,92			+4%					
	31	0,81	0,78		+11%			10	12,78	12,85	7,51	+6%	COQUILLE SAINT- JACQUES MANCHE EST	10	3,43			+1%					
	32	0,51	0,47		+24%	20						COQUILLE SAINT- JACQUES MANCHE OUEST							10	2,84			-2%
EMISSOLE	10		1,65		-16%	21		13,27	11,07	7,72	-8%		ROUSSETTE	10	17,39	16,98		+12%					
	20	2,32	2,03		+3%	22		11,98	10,22	5,63	+23%			20	13,24	13,19		+5%					
	30	1,93	1,89		+3%	30					31			11,55	11,16		+5%						
	40	1,48	1,35	0,40	-6%	31	8,67	7,47	4,11	+112%	32			8,91	8,74		+7%						
	50	0,24	0,28		-3%	32	8,35	6,48	1,81	+298%	42	5,92		5,52		+3%							
DORADE GRISE (GRISET)	10	6,64	5,02	2,18	+11%	SAINT-PIERRE	10	17,39	16,98		+12%	PRAIRE	10	4,95			+25%						
	20	6,07	4,14	2,59	0%		20	13,24	13,19		+5%	ARAIGNEE	10	1,97			-2%						
	30	4,42	2,85	0,93	+3%		31	11,55	11,16		+5%	20	2,10			-1%							
	40	2,41	1,48	0,40	-10%		32					90	20,93			+5%							
GRONDIN ROUGE	20	3,46	2,63	1,88	-3%	HOMARD	41	8,91	8,74		+7%	TOURTEAU	10	2,74			-12%						
	30	2,42	1,25	0,72	+15%		42	5,92	5,52		+3%		20	2,34			-10%						
	41		0,77	0,85	+26%																		
42		0,51	0,65	-20%																			

Prix moyen en €/kg pour les ECPF présentant plus de 100kg en criées de Basse-Normandie (sources : Criées de Port en Bessin-Grandcamp, Granville et Cherbourg)

## Les Prix en criée (suite)

### 2016, qu'y-a-t-il derrière les cours soutenus ?

Comme en 2015<sup>1</sup>, les prix moyens en criée poursuivent leur hausse, quelle que soit la catégorie (Coquillages +14%, Crustacés idem, Poissons +9%, Céphalopodes +30%), ce qui consiste en soit une bonne nouvelle pour la pêche normande. Mais évidemment, comme il n'existe pas de ciel sans nuage, surtout à cette période de l'année, il convient de nuancer légèrement ces propos.

Quelques espèces, la Baudroie, la Roussette, le Maquereau, le Tacaud, le Tourteau, ou

encore les tailles 10 et 20 du Merlan, ont vu leurs prix moyens baisser, mais avec des volumes en hausse.

La hausse significative des prix moyens de nombre d'espèces est venue compenser des baisses de volumes plus ou moins importantes, préservant ainsi les chiffres d'affaires : c'est le cas de la Seiche (-20% en tonnage ; + 33% en prix moyen), du Rouget-barbet (-50% en T ; + 150 % en pm) du Homard (- 5 % en T ; + 5% en pm), de la Praire (-7 % en T ; + 25% en pm) du Bulot (-2% en T ; + 4% en pm) ou encore du Merlan pour les calibres 30 et 40.

Les hausses globales de prix n'ont toutefois pas pu compenser les baisses de volumes pour plusieurs espèces importantes,

indispensables à certaines flottilles : c'est le cas du Bar qui a vu ses débarques diminuer de près de 40% depuis la mise en place du moratoire, de la Sole, dont les volumes sont en baisse constante depuis 3 ans ; mais aussi du Pétoncle et de la Moule de Barfleur, coquillages pour lesquels des fermetures de pêche ont été prises en 2016, pour des raisons sanitaires et de ressource.

La coquille enregistre quant à elle un prix relativement stable, pour une légère hausse de ses captures, ce qui accroît encore plus sa position stratégique de 1<sup>ère</sup> espèce de la région, en tonnage et en valeur.

1 : Cf. Journal de Bord n°17 téléchargeable sur : [www.normandefraicheurmer.fr](http://www.normandefraicheurmer.fr)

## NFM s'engage

### L'IGP Bulot de la Baie de Granville passe un cap !

Mercredi 1<sup>er</sup> février 2017, le Comité National INAO a émis un avis favorable à la reconnaissance en Indication Géographique Protégée (IGP)<sup>1</sup> du « Bulot de la Baie de Granville », à l'unanimité de ses membres !

Cela signifie que les éléments décrits dans le cahier des charges ont permis de mettre en évidence la spécificité du produit et d'établir un lien avec le milieu géographique et le savoir-faire local.

L'INAO a aussi reconnu NFM en qualité d'ODG<sup>2</sup> et approuvé le plan de contrôle du Bureau Veritas, choisi comme organisme certificateur.

A l'issue de ces avis favorables de l'INAO, une Procédure Nationale d'Opposition a été déclenchée, période de consultation publique qui dure 2 mois, soit jusqu'au 18 avril 2017.

Sous réserve d'absence d'oppositions, ou d'une levée de celles-ci, le cahier des charges d'IGP sera définitivement approuvé par l'INAO et transmis pour enregistrement auprès de l'Union Européenne. Cette étape prendra encore plusieurs mois, puisque l'UE conduira, également de son côté, une évaluation du dossier et une Procédure de Consultation Européenne, avant de procéder à l'enregistrement de la certification.

Parallèlement, et afin d'ouvrir l'utilisation du logo Baie de Granville à tous les opérateurs (pêcheurs, mareyeurs, cuiseurs) qui s'impliqueront dans l'IGP (y compris sur les ventes hors criée), NFM a obtenu une délégation d'usage du logo Baie de Granville, propriété de la CCI Ouest Normandie ; un atout supplémentaire pour accroître l'attractivité de notre cher gastéropode !



**Bulot**  
DE LA BAIE DE GRANVILLE  
UNIQUE EN SON GENRE !

1 : L'IGP est un signe européen qui assure au consommateur que le produit tire une ou plusieurs caractéristiques de son origine géographique. Son obtention permettra de protéger la dénomination « Bulot de la Baie de Granville » dans toute l'Union Européenne.

2 : ODG = Organisme de Défense et de Gestion en charge de la gestion d'un signe officiel de qualité. NFM a déposé la demande de reconnaissance en IGP du « Bulot de la Baie de Granville » en novembre 2011.

## Cap sur la pêche durable

### Certification MSC du Bulot, le bout du tunnel ?

Après 3 ans d'efforts et de nombreux rebondissements, la pêcherie de Bulot de la Baie de Granville deviendra-t-elle la 2<sup>ème</sup> pêcherie côtière bas-normande à être récompensée par le certificat MSC, après le homard du Cotentin ? (la 4<sup>ème</sup> si on inclut les certifications MSC du Hareng et de la Sole en Haute-Normandie)

Les objections émises lors du Rapport Public Préliminaire avaient conduit le

Comité Régional des Pêches et les 2 coprésidents de sa Commission Bulot à s'interpeller sur les actions à entreprendre... voire s'interroger sur la poursuite de la démarche (voir JDB n°19) ; mais pas question de lâcher le morceau !

Une synthèse de travaux nouvellement réalisés, conjointement entre le CRPM, le SMEL et l'IFREMER, a donc été fournie à l'Organisme Certificateur en charge du dossier (ME Certification), qui a émis un Rapport Public Préliminaire modifié, début janvier.

Plutôt positif et de bon augure pour une issue favorable, escomptée en juin 2017, la pêcherie devra cependant répondre à 2 conditions supplémentaires (points à améliorer), concernant les moyens d'évaluation de l'état du stock et de le garder en bonne santé.

Le plan d'action défini sur 4 ans pour répondre à ces 2 conditions, mettra en particulier à profit le travail d'auto-échantillonnage des pêcheurs professionnels ; un élément crucial du suivi de la ressource.

## COMMUNICATION

## NFM en action

## Retour sur les nouveautés du SIA 2017 !

Piloté par l'IRQUA Normandie, l'espace normand du SIA (Salon International de l'Agriculture de Paris), réunissait pour la première fois sous une même bannière, l'ensemble des collectivités territoriales de Normandie : les cinq départements et la région.

Autre nouveauté de cette édition, un « Bar à Coquillages » est venu rejoindre sur une place centrale très en vue, ceux des fromages et des cidres normands.



C'est le fruit et les prémices d'un nouveau partenariat conclu entre NFM et le Comité Régional de la Conchyliculture, pour promouvoir les coquillages. C'est la grande spécialité de la Normandie, la première région française, avec plus de 70 000T/an d'huîtres, de coquilles Saint-Jacques, de moules, de bulots, de coques, de pétoncles, de praires, de palourdes... Une initiative à suivre tout au long de cette année !

Pour découvrir plus d'infos et de photos des produits de la pêche normande au SIA et être à la une de nos actions de communication, abonnez-vous à notre Facebook : <https://www.facebook.com/NFM.fr/>.



## COMMUNICATION

## Ça bouge !

### Cherbourg-en-Cotentin : Nutrifish entre en pleine activité de transformation des coproduits de poissons !

« Nutrifish doit être un acteur important de la valorisation de la filière ! » C'est ainsi que Franck GOUIX positionne sa société, la première en Europe qui soit en mesure de transformer des coproduits de poissons, en huile, pulpe, poudres et hydrolysats, destinés à 100% à l'Homme.

Quatre processus de fabrication sont mis en œuvre pour des produits finis destinés à l'agro-alimentaire, la diététique, la nutraceutique... Les pulpes et les chairs de poissons, riches en protéines, sont stabilisées

et surgelées façon « surimi base ». Les huiles sont extraites à froid, pour une meilleure préservation des acides gras essentiels (Oméga 3 et Oméga 6). Les poudres aromatiques, suivent un processus de séchage micronisé, comme le lait en poudre destiné aux nourrissons. Les hydrolysats, riches en peptides et aux nombreuses propriétés santé (anti-stress, digestibilité...) sont déshydratés et réduits en poudre.

Dans un premier temps principalement axée sur les coproduits de saumon et de cabillaud, Nutrifish ambitionne d'élargir sa gamme aux coproduits de poissons blancs issus de la pêche régionale : tacaud, merlan... Cela nécessite des entreprises de mareyage, de les



traiter comme des produits finis : éviscération, tri espèce, traçabilité et respect de la chaîne du froid sont requis. C'est à ces conditions que les prix des coproduits organiques progresseront encore, là où ils étaient générateurs de coûts, il y a encore moins de 10 ans.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site Internet [www.nutrifish.fr](http://www.nutrifish.fr)